COMMUNE DE
POMPAPLES

Rue du Four 1 - CP 17
1318 Pompaples
Tél. 021.866.61.33
greffe@pompaples.ch

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA POSE D'UNE PISCINE DEMONTABLE

BASES LEGALES

4ème édition de 2010 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) et son règlement (RATC).

Travaux de minime importance pouvant être dispensés d'enquête publique mais faisant l'objet d'une autorisation municipale et/ou cantonale, nécessitant l'accord des voisins concernés (articles 111 LATC et 72d RLATC).

DCPE 501 L'installation d'une piscine enterrée ou hors-sol, fixe ou démontable, est soumise à permis de construire, ceci indépendamment du volume du bassin.

INFORMATION DOSSIER

Situation/demandeur :

Propriétaire(s) :	
Requérant(s) :	
Situation :	Parcelle No :
Zone d'affectation :	
Adresse de Facturation :	

INSTALLATION

☐ sur gazon	☐ sur dallettes	☐ fondation béton	☐ autre
Dimensions :	Hauteur :	Volume total :	m3

Distance aux limites de propriétés :	
Vidange des eaux de baignade :	
Type de filtre de rinçage :	
Coût des travaux :	CHF

PIECES A FOURNIR EN 2 EXEMPLAIRES *(signature de tous les propriétaires sur les documents)*

- Plan de situation avec report de l'implantation de la piscine, titre, dimensions, raccord à la canalisation et descriptif *(Commune; propriétaire; parcelle; objet; date)*

- Le plan de situation devra être muni des signatures des voisins directs.

- Prospectus, documentation de l'installation

- Photo(s) de l'emplacement prévu

- Autre

La piscine devra être démontée en dehors de la période estivale soit d'octobre à mars

SIGNATURES ET ACCORDS

Le requérant et le(s) propriétaire(s) précités demandent à la Municipalité l'autorisation de construire l'ouvrage décrit dans la présente demande.

Lieu : Date :

Le(s) requérant(s) : Le(s) propriétaire(s) :

PPE : pour accord, signature du représentant (administrateur) ainsi qu**'une copie du PV de la séance de PPE.**

Lieu : Date:.....

Le représentant de la PPE :

Accord des voisins directes (propriété) :
Accord des voisins concernés par les nuisances sonores (établi dans un rayon de 20 m. de l'installation) :

Parcelle n° Signature (s) :

Parcelle n° Signature (s) :

Parcelle n° Signature (s) :

Parcelle n° Signature (s) :

DECISION MUNICIPALE

La Municipalité a décidé d'autoriser l'ouvrage projeté tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance.

Pompaples, le

Au nom de la Municipalité

Le Syndic : La Secrétaire :

V. Studer P. Kettiger